

CONDITIONS ET MODALITES DE L'OPERATION « FOLI'DAYS »

La société BIO HABITAT, société anonyme au capital de 12 922 640,00 €, dont le siège est situé Zone Industrielle de la Folie Sud, rue Charles Tellier, 85310 La Chaize-le-Vicomte, inscrite au répertoire SIRENE sous le numéro 511 239 915 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de La Roche-sur-Yon (ci-après « **BIO HABITAT** ») a pour activité la fabrication et la commercialisation de résidences mobiles qu'elle distribue via un réseau dont le vendeur de votre mobil-home fait partie.

En acquérant votre mobil-home, vous pourrez disposer de l'extension de garantie objet de la présente opération (ci-après l'« **Opération** »).

Les prestations de l'Opération ne se substituent pas à la garantie légale, aux garanties contractuelles de BIO HABITAT ou à la couverture d'une police d'assurance.

L'Opération se déroule selon les conditions et modalités suivantes :

- 1. Période de l'Opération** : toute commande de mobil-home passée du 15 juillet au 15 novembre 2020 inclus, pour une livraison prévue entre :
 - le 15 novembre et le 1^{er} mars 2021 et selon les stocks disponibles pour les mobil-homes des gammes « Classique » et « Premium » (mieux définis ci-dessous) ;
 - le 15 novembre et le 31 décembre 2020 et selon les stocks disponibles pour les mobil-homes de la gamme « Siblu » (mieux définis ci-dessous).
- 2. Bénéficiaire de l'Opération** : tout particulier, propriétaire ou futur propriétaire d'un mobil-home, souhaitant changer son mobil-home ou acheter un mobil-home, dont le nom est mentionné sur le bon de commande (copie) remis à BIO HABITAT par le Partenaire et **qui s'est inscrit ou s'inscrit sur le Club des Ambassadeurs (<https://www.club-mobilhome.com>) avant le 1^{er} avril 2021** (ci-après le « Client »). L'inscription sur le Club des Ambassadeurs par le Client vaut acceptation automatique aux présentes conditions et modalités de l'opération.

3. Mobil-homes concernés :

Gamme Classique : Azalée, Magnolia, Capucine, Violette

Gamme Premium : Rêve d'Été, Clair de Lune, Petit Paradis

Gamme Siblu : Eleganzia 2, Casita 3, Lamorosa 3, Aventura 2 et 3 et Luminosa 3

Ci-après le(s) « **Mobil-Home(s)** ».

4. Avantages de l'Opération

Les avantages offerts dans le cadre de l'Opération complètent les termes de l'article XI – GARANTIES LÉGALES DES MARCHANDISES des Conditions Générales de Vente : **BIO HABITAT offre une extension de garantie d'une durée de deux (2) ans sur la couverture, l'isolation et la structure des Mobil-homes, incluant leur châssis, leur plancher, leur ossature en bois, leur bardage extérieur ainsi que leur charpente.** La garantie initiale fournie par BIO HABITAT de trois (3) ans prend effet à compter de la livraison du Mobil-home au Client. L'extension de garantie de deux (2) ans prend effet à compter du terme de la garantie initiale de trois (3) ans fournie par BIO HABITAT, sous réserve que les conditions et modalités énoncées dans le présent document soient respectées.

Il est expressément précisé que l'extension de garantie n'est pas applicable aux éléments suivants : les essieux, les fermetures extérieures (fenêtres, portes, volets), les agencements intérieurs (cloisons, portes, mobilier intégrés) ainsi que le réseau d'eau sanitaire et usée, d'électricité et de gaz sont garanties pendant une durée de deux (2) ans à compter du jour de la livraison du Mobil-home au Client.

5. Données personnelles

Le Client est informé et accepte que ses données personnelles soient collectées et utilisées par BIO HABITAT qui agit en tant que responsable de traitement, au sens du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à

la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (le « RGPD »). Les données personnelles du Client qui sont recueillies :

- 1) dans le bon de commande du Mobil-home sont enregistrées et réservées à l'usage des services internes de BIO HABITAT, et notamment le service « Après-vente » et sont conservées pendant une durée de cinq (5) ans ; et
- 2) dans le formulaire d'inscription sont enregistrées et réservées à l'usage des services internes de BIO HABITAT, et notamment le service « Communication et Marketing » et sont conservées pendant une durée de trois (3) ans et pendant une durée de treize (13) mois à compter de leur implantation/création s'agissant des cookies.

Elles sont recueillies pour les finalités suivantes :

- Information relative aux offres et informations commerciales en lien avec BIO HABITAT ;
- Information relative aux offres et informations commerciales en lien avec les partenaires de BIO HABITAT ;
- Gestion du service-après-vente du Mobil-home ;
- Le respect des obligations légales et réglementaires.

Conformément au RGPD, le Client dispose :

- D'un droit d'accès et de rectification, d'effacement, de portabilité de ses données personnelles ;
- D'un droit de limitation et d'opposition pour des motifs légitimes au traitement de ses données personnelles ;
- De la possibilité de transmettre à BIO HABITAT des directives afin d'organiser le sort de ses données personnelles (conservation, effacement, communication à un tiers, etc.) après son décès.

Pour exercer un ou plusieurs droits précités, le Client doit adresser une demande à BIO HABITAT en précisant son nom, prénom, adresse mail et préférences, avec copie de sa pièce d'identité :

- soit par courrier électronique à marketing@beneteauhabitat.com ; ou
- soit par courrier postal à BIO HABITAT – Service Marketing et/ou Service Après-Vente - Z.A. de la Folie sud, rue Charles Tellier à LA CHAIZE-LE-VICOMTE (85310).